



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-105

L'an deux mille vingt-quatre, **le vingt-quatre septembre**, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-sept septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Dominique CHARVOLIN

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 7

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Mmes Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

M. Lionel BRUNEL donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET
M. Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON
Mme Pascale MILLOT donne pouvoir à Mme Catherine STARON
Mme Claire REBOUL donne pouvoir à M. Jérôme CROZET
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

M. Grégory NOWAK

Publiée le 30 septembre 2024

Objet : Agriculture – Anticiper les phénomènes météorologiques violents : expérimentation d'une aide à la décision météorologique

Vu le rapport établi par M. Jérôme Crozet :

Contexte :

Face à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses (gels, canicules, sécheresses, pluies intenses, grêle,...), l'agriculture doit s'adapter. Les pistes d'adaptation à explorer sont multiples et, bien souvent, complémentaires. L'une des pistes porte sur l'accès à une information météorologique précise, localisée et expertisée, afin d'ajuster au mieux l'irrigation, d'anticiper les gels tardifs, d'anticiper et optimiser les traitements lorsqu'ils sont nécessaires, d'adapter l'organisation du travail en fonction des canicules, etc.

Or, aujourd'hui, les informations et les alertes météorologiques sont fournies pour le Département dans son ensemble et fondées sur les données des stations météorologiques éloignées de la CCVG. Elles manquent donc de précisions. De plus, ces services n'apportent pas d'aide à la décision.

Une entreprise basée sur Lyon, Lyon Météo, a développé un service météorologique personnalisé et expertisé, fondé sur des données locales pour fournir des prévisions adaptées, couplée à une aide à la décision dans les situations de gestion de crise.

Elle propose de déployer ses services sur les communes de la CCVG afin de tester l'intérêt et la pertinence de ce type d'accompagnement pour les agricultrices, agriculteurs et les collectivités. Cette proposition répond à une demande exprimée par certains agriculteurs de la CCVG, suite aux retours que leur ont fait leurs collègues bénéficiant du service sur la Copamo.

Expérimentation proposée :

L'entreprise Lyon Météo propose d'expérimenter son service d'aide à la décision météorologique sur une année complète, à destination des agricultrices et agriculteurs du territoire, mais aussi des de la CCVG et de ses communes.

Ce service s'appuie sur les données Météo France, complétées par la production de données météorologiques locales, et de prévisions modélisées et expertisées par un météorologue professionnel et non automatisées par traitement informatique ou intelligence artificielle.

• Production de données locales :

Cela requière l'installation de trois stations météo, afin de disposer de données locales, en temps réel, sur la CCVG. Ces stations fournissent en temps réel des données liées à la température, la pluviométrie, les vents, l'ensoleillement et l'hygrométrie.

Ces stations seraient implantées sur :

- Chaponost
- Brignais/Vourles
- Millery

Si, à l'issue de l'année d'expérimentation, ce service n'était pas reconduit, la CCVG resterait propriétaire des stations météorologiques.

Remarques : la mobilisation des services techniques des communes concernées sera nécessaire pour assurer l'installation des stations sur des bâtiments publics. En outre, des mâts (en acier galvanisé) sur lesquels fixer les stations météorologiques devront être fournis par les communes sur lesquelles la station météorologique sera implantée.



- **Des prévisions expertisées des intempéries et une aide à la décision :**

L'accompagnement proposé par Lyon Météo se décline en deux volets :

- Des données de prévisions fournies sur 7 jours, actualisées tous les jours, accessibles à tous les agricultrices et agriculteurs, ainsi qu'aux agents et élus des communes de la CCVG sur le site internet de Lyon Météo ;
- Une aide à la décision en direct pour la gestion de crise, via un réseau whatsapp, qui peut intégrer des agricultrices et agriculteurs référents, les brigades de gendarmerie, les polices municipales ainsi que des agents et élus référents par commune.

Pour les agricultrices et agriculteurs, cette aide à la décision peut contribuer à une meilleure anticipation et planification des travaux agricoles, en tenant compte :

- Des prévisions des canicules, afin de mieux organiser les plannings des équipes de travail ;
- Des prévisions pluviométriques et des estimations d'évapotranspiration, ce qui permet d'optimiser l'irrigation et de réduire les consommations d'eau ;
- Des prévisions pluviométriques et des vents, afin de mieux planifier les traitements ;
- etc

Pour les collectivités, elle peut permettre d'améliorer l'anticipation et la planification :

- Des événements en extérieur
- Des travaux de voirie
- De l'arrosage
- De l'ouverture / fermeture des parcs publics
- De l'accompagnement des publics fragiles en cas de canicule
- De l'organisation du déneigement
- etc

Elles peuvent également permettre de disposer d'informations locales pour les assurances en cas de dégâts liés aux intempéries.

L'accès au service d'alerte et de suivi des intempéries est assuré via un groupe whatsapp animé par le météorologue. Afin de garantir l'efficacité des échanges, cet accès est restreint à des personnes référentes par commune, qu'il conviendra de désigner.

Coût de l'expérimentation

DEPENSES	Montant TTC
Acquisition et installation de 3 stations météorologiques	4 607,50 €
Prévisions météo expertisées, entretien et maintenance des stations météorologiques, collecte et archivage des données	9 720,00 €
TOTAL TTC	14 327,50 €

Ces dépenses, liées à la mise en place de cette expérimentation, s'inscrivent dans le budget **Investissement** de la CCVG.

Etapes de mise en place de l'expérimentation :

- Octobre 2024 : début de la prestation avec mise en place des prévisions sur le site internet et du groupe WhatsApp pour les alertes.
- Octobre/novembre 2024 : installation au minimum d'une station météorologique.
- Entre octobre et décembre 2024 : organisation d'une réunion avec les élus et membres du groupe whatsapp pour expliquer le fonctionnement de la prestation (durée environ 30-40 min).
- 1^{er} trimestre 2025 : installation des autres stations météorologiques, si elles n'ont pu être installées à l'automne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la mise en place de cette expérimentation à partir d'octobre 2024, pour une année ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget 2024.

Extrait certifié conforme,

1

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)